



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 9 avril 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 18	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 23	

Date de la convocation : 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul – MONGIN Claude – SPRUTTA-BOURGES Nathalie – LENOIR Isabelle – LALLEMANT Sylvie – SEVESTE Arnaud – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – DEVAUCHELLE Marie-Paule – OFFROY Patrick – BADOZ-GRIFFOND Yvonne – BENOIT Dominique – USSEGLIO-VIRETTA Guy – RENAUDET Denis – DANSOU Viviane – BENARD Sandie – VACHER Gérard – TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : MATHEROT Olivier à LENOIR Isabelle – ROUSSEL Mylène à GARCIA ROBIN Jean-Paul – ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule – PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie – BOURSIEZ Frédéric à BENARD Sandie

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N° 02025_023 : REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : CTM ET PMI/RPE

Entendu l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, relatif à la révision de deux autorisations de programme relatives, respectivement à la construction d'un centre technique municipal et à la réhabilitation d'un local permettant l'accueil des services de la Protection Maternelle et Infantile et de certaines activités proposées par le relais petite enfance et la crèche familiale Gretz-Tournan ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°02023_055 du 13 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°02024_43 du 02 avril 2024 portant création des autorisations de programme n°2024-01 et 2024-02,

Considérant l'avancement des projets et les besoins financiers réévalués,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025

ID : 077-217702158-20250409-02025_023-DE



Décide de réviser les montants des autorisations de Programme N°2024-01 et 2024-02 et de procéder à la répartition des crédits de paiement associés comme suit

N° de l'autorisation de programme	Libellé du programme	N° de l'opération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement		
				2024	2025	2026
2024-01	Construction du centre technique municipal	202401	2 200 000 €	0 €	2 100 000 €	100 000 €
2024-02	Réhabilitation du local RPE/PMI	202402	1 480 000 €	0 €	1 380 000 €	100 000 €

Le secrétaire de séance

BENOIT Dominique



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul